

OMART France

FONDS DE DOTATION

SIEGE SOCIAL :

41 Rue Laure Diébold

69009 Lyon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation « OMART France » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement personnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés par le Président sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ses risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le contrôle approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 9 Juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

ExinCo Audit

Grégory PERUS

ExinCo Audit

Commissariat aux Comptes

SAS au capital de 1 800 euros

84 rue de la Part-Dieu - 69003 LYON

Tél : 04 78 37 00 77

Siret : 809 546 229 00034 - NAF : 6902Z

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	1 000		1 000	1 390	390	28.06
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	89 663		89 663	188 742	99 079	52.49
	Charges constatées d'avance (2)	5 680		5 680	4 713	967	20.51
	Total II	96 343		96 343	194 846	98 503	50.55
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	96 343		96 343	194 846	98 503	50.55

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Euros				%	
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires	15 000				15 000	
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	37 986		37 763		75 749	
	200.59						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	802		75 749		76 551	
	101.06						
	Situation nette (sous total)	22 185		37 986		15 802	
	41.60						
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
PROVISIONS	Provisions réglementées						
	Total I	22 185		37 986		15 802	
	41.60						
	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	118 510		232 815		114 305	
	49.10						
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	17		17			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	Produits constatés d'avance						
	Total IV	118 527		232 832		114 305	
	49.09						
	Ecarts de conversion passif (V)						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	333 610	311 234	22 376	7.19
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		557	557	100.00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	333 610	311 791	21 819	7.00
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	16 572	4 762	11 810	248.01
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	299 722	340 364	40 642	11.94
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	869	929	60	6.44
Salaires et traitements		19 269	19 269	100.00
Charges sociales	17	6 765	6 748	99.75
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	15 000	15 022	22	0.14
Total II	332 180	387 110	54 930	14.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 430	75 319	76 749	101.90

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		628		430	198	46.09
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		628		430	198	46.09
2. Résultat financier (III-IV)		628		430	198	46.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		802		75 749	76 551	101.06
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		333 610		311 791	21 819	7.00
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		332 808		387 540	54 732	14.12
5. EXCEDENT OU DEFICIT		802		75 749	76 551	101.06

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	50 774		19 910		30 865	155.03
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	50 774		19 910		30 865	155.03
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	50 774		19 910		30 865	155.03
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	50 774		19 910		30 865	155.03
Siret : 809 546 229 00034 - NAF : 6902Z						

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	333 610	333 610	311 234	311 234
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	333 610	333 610	311 234	311 234
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	333 610	333 610	311 234	311 234
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			557	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			557	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	333 610	333 610	311 791	311 234
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	251 653		284 494	
1.1 Réalisées en France	251 653		284 494	
- Actions réalisées par l'organisme	251 653		284 494	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	81 155		103 046	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	332 808		387 540	
EXCEDENT OU DEFICIT	802	333 610	75 749	311 234

ExinCo Audit
Commissariat aux Comptes
 SAS au capital de 1 800 euros
 84 rue de la Part Dieu - 69003 LYON
 Tél : 04 78 37 00 77
 Siret : 809 546 229 00034 - NAF : 6902Z

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	50 774	50 774		19 910	19 910	
Bénévolat	50 774	50 774		19 910	19 910	
Prestations en nature						
Dons en nature						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	50 774	50 774		19 910	19 910	
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	50 774	50 774		19 910	19 910	
Réalisées en France	50 774	50 774		19 910	19 910	
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	50 774	50 774		19 910	19 910	

ExinCo Audit
Commissariat aux Comptes
 SAS au capital de 1 800 euros
 84 rue de la Part Dieu - 69003 LYON
 Tél : 04 78 37 00 77
 Siret : 809 546 229 00034 - NAF : 6902Z

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	251 653	284 494	32 841	11.54
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	251 653	284 494	32 841	11.54
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	81 155	103 046	21 891	21.24
TOTAL DES EMPLOIS	332 808	387 540	54 732	14.12
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	802	75 749	76 551	101.06
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	333 610	311 791	21 819	7.00

ExinCo Audit
Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 1 800 euros
84 rue de la Part Dieu - 69003 LYON
Tél : 04 78 37 00 77
Siret : 809 546 229 00034 - NAF : 6902Z

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	311 610	311 234	376	0.12
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénats	311 610	311 234	376	0.12
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public				
TOTAL DES RESSOURCES	311 610	311 234	376	0.12
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	311 610	311 234	376	0.12

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	37 986	37 763	75 749	200.59
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	802	75 749	76 551	101.06
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	37 184	37 986	802	2.11

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	50 774		19 910		30 864	155.02
Réalisées en France	50 774		19 910		30 864	155.02
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	50 774		19 910		30 864	155.02
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature	50 774		50 774			
TOTAL	50 774		50 774			

ExinCo Audit
Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 1 800 euros
84 rue de la Part Dieu - 69003 LYON
Tél : 04 78 87 00 77
Siret : 809 546 229 00034 - NAF : 6902Z

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 15
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Tableau de variation des fonds propres	16
Tableau de variation des fonds propres-générosité du public	17
Tableau de variation des fonds dédiés	18
Etat des échéances des créances et des dettes	19
Charges à payer	19

ExinCo Audit

Commissariat aux Comptes

SAS au capital de 1 800 euros

84 rue de la Part Dieu - 69003 LYON

Tél : 04 78 37 00 77

Siret : 809 546 229 00034 - NAF : 6902Z

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les honoraires relatifs au CAC (certification des comptes Art) s'élèvent à 6 600€ pour l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ExinCo Audit
Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 1 800 euros
84 rue de la Part Dieu - 69003 LYON
Tél : 04 78 37 00 77
Siret : 809 546 229 00034 - NAF : 6902Z

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre ont été établis conformément au Plan Comptable Général, tel que modifié par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022.06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. L'application de ce nouveau référentiel a principalement entraîné des changements de présentation des états financiers, notamment la suppression des charges et produits exceptionnels et le reclassement de certains postes du compte de résultat. Ces changements sont sans incidence significative sur le résultat de l'exercice, la situation financière ou les capitaux propres de l'entreprise. Les méthodes d'évaluation retenues demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

A compter de cet exercice les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

ExinCo Audit

Commissariat aux Comptes

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SAS au capital de 1 800 euros
84 rue de la Part Dieu - 69003 LYON
Tél : 04 78 37 00 77
Siret : 809 546 229 00034 - NAF : 6902Z

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise			15 000		15 000
Report à nouveau	37 763	75 749-		0	37 986-
Excédent ou déficit de l'exercice	75 749-	75 749	802		802
Situation nette	37 986-				22 185-
TOTAL I	37 986-		15 802	0	22 185-

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise Report à nouveau	37 763	75 749-	75 749-	15 000		0		15 000 37 986-
Excédent ou déficit de l'exercice	75 749-	75 749	75 749			802-	802	802
TOTAL	37 986-			15 000		802-	802	22 185-

SAS au capital de 1 800 euros
 84 rue de la Part Dieu - 69003 LYON
 T31 104 78 37 00 77
 Siret : 809 546 229 00034 - NAF : 6902Z
 Comptabilité aux Comptes
 ExinCo Audit

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Néant

ExinCo Audit
Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 1 800 euros
84 rue de la Part Dieu - 69003 LYON
Tél : 04 78 37 00 77
Siret : 809 546 229 00034 - NAF : 6902Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	1 000	1 000	
Charges constatées d'avance	5 680	5 680	
TOTAL	6 680	6 680	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	118 510	118 510		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17	17		
TOTAL	118 527	118 527		

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 004
Dettes fiscales et sociales	17
Total	84 021

ExinCo Audit
Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 1 800 euros
84 rue de la Part Dieu - 69003 LYON
Tél : 04 78 37 00 77
Siret : 609 548 209 00034 - NAF : 6902Z